



Relais-femmes

Vers des recherches et pratiques
féministes intersectionnelles

Relais-femmes est un organisme féministe de formation, de recherche et de concertation qui œuvre à la transformation des rapports sociaux dans une perspective de développement et de diffusion de nouveaux savoirs et de renouvellement des pratiques.

Cette mission s'actualise :

En formation par la mise en place d'espaces de réflexion et de coconstruction de savoirs, le transfert de connaissances, la mobilisations des savoirs (théoriques, pratiques, expérientiels, etc.) afin de soutenir les groupes de femmes et les groupes communautaires.

En recherche par le développement d'activités de recherche initiées tant par Relais-femmes qu'élaborées en collaboration en favorisant une approche de recherche-action, la diffusion de résultats de recherche.

En concertation par le soutien de la concertation entre les groupes de femmes, le maintien de structures partenariales qui favorisent la rencontre entre les chercheuses et nos membres.

Pour en savoir plus : relais-femmes.qc.ca

Merci de retourner ce formulaire : relais@relais-femmes.qc.ca

Pour une demande d'adhésion s.v.p. joindre à ce formulaire dûment rempli, vos statuts et règlements

Oui, notre groupe souscrit à la mission de Relais-femmes et désire devenir membre* ou renouveler son adhésion.

Nom du groupe : _____

Nom de la personne ressource : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Oui, je souscris à la mission de Relais-femmes et je fais une demande d'adhésion comme membre actif individuel

Nom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Cotisation annuelle : du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

- 1re demande d'adhésion*
- Renouvellement
- Contribution de soutien ou don

Membres actifs	Associatif	50\$
	Individuel	35\$

Membres alliés	Institution féministe	50\$
-----------------------	-----------------------	------

Comité de condition féminine :

Groupe coopératif ou associatif	50\$
Syndicat	150\$

Les catégories de membres

- les membres actifs associatifs
- les membres actives individuel·les
- les membres alliés

Peut être membre de Relais-femmes, à la fois l'instance locale, l'instance régionale, l'instance provinciale d'un même groupe, ou chacune séparément. Peut aussi être membre de Relais-femmes, tout groupe autonome, toute institution ou tout comité de condition féminine hors Québec.

Les droits des membres...

- Participer à toutes les activités de Relais-femmes,
- Recevoir les avis de convocation aux assemblées générales,
- Assister à ces assemblées,
- Prendre la parole,
- Voter,
- Être éligible à un poste au conseil d'administration...

... Selon les catégories

Membres actifs associatifs et individuels : tous les droits

Membres alliés : tous les droits sauf les deux suivants :

- voter à l'assemblée générale et
- occuper un poste au conseil d'administration.

* voir définitions dans les règlements généraux de Relais-femmes

Membre actif : tout groupe autonome de femmes ou composé majoritairement de femmes, tout comité de condition féminine et toute femme qui souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes.

Conditions d'admission

Membre actif associatif : tout groupe autonome de femmes, groupe autonome composé majoritairement de femmes ou comité de condition féminine doit satisfaire aux conditions suivantes :

- ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie ;
- il existe depuis au moins trois mois ;
- il soumet sa demande au conseil d'administration

Membre active individuelle :

- a) toute femme soumettant sa demande au conseil d'administration
- b) le conseil attribue le statut de membre active individuelle aux employées de Relais-femmes.

Membre allié : toute institution féministe* et tout comité de condition féminine* qui souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes.

Conditions d'admission : pour être membre allié de Relais-femmes, toute institution féministe et tout comité de condition féminine doit satisfaire aux conditions suivantes :

- ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie;
- il soumet sa demande au conseil d'administration